

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: COPSEED
Code du produit	: NU 196 C01699
Type de formulation	: Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)
Matière active	: Sulfate de cuivre tribasique
Numéro d'A.M.M.	: 2140168

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	: Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange	: Traitement des semences - Fongicide.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéFournisseur:

Nufarm S.A.S.
28 Boulevard Camélinat
92230 Gennevilliers - Allemagne
Tél : +33 1 40 85 50 50 - Fax : +33 1 47 92 25 45

Distributeur:

CERTIS Europe B.V. (France)
5, Rue Galilée
78280 Guyancourt - France
Tél : +33 1 34 91 90 00 - Fax : +33 1 30 43 76 55
certis@certiseurope.com - www.certiseurope.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence	: ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59
	En cas d'incident ou d'accident, appelez : +33 (0) 1 72 11 00 03 (<i>Carechem, numéro d'urgence 24h/24h</i>).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aquatic Acute 1 ; H400
Aquatic Chronic 1 ; H410

Pour la signification des classes de danger et le texte complet des phrases H mentionnées ci-dessus veuillez vous référer à la rubrique 16.

Principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger



SGH09

Mention d'avertissement	: Attention
Composant(s) dangereux	: -
Mentions de danger	: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	: P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur.
Mention(s) supplémentaires	: EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Informations complémentaires	: Délai de rentrée : non applicable. SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes). SPe5 - Pour protéger les oiseaux, le produit (semences traitées) doit être entièrement incorporé dans le sol, également en bout de sillons. SPe6 - Pour protéger les oiseaux, récupérer tout produit (semence traitée) accidentellement répandu.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) et vPvB (très persistant – très bioaccumulable), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2. Mélanges

Nom substance	Identificateur de produit	Teneur	Classification selon le Règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]
Sulfate de cuivre tribasique (Cuivre)	(n° CAS) 12527-76-3 (n° CE) 933-646-5 (n° Index) 029-018-00-7 (n° REACH) -	345 g/L (190 g/L)	Acute Tox. 4 (oral) ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(n° CAS) 2634-33-5 (n° CE) 220-120-9 (n° Index) 613-088-00-6	0,005 – 0,032	Acute Tox. 4 (oral) ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400

Pour le texte complet des phrases H et la signification des classes de danger mentionnées, veuillez vous référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales	: En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.
En cas d'inhalation	: En cas de difficultés respiratoires, amener la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Consulter un médecin en cas de malaise ou si les troubles persistent.

En cas de contact avec la peau	: Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte et en protégeant l'œil non affecté, pendant au moins 15 minutes. Retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un médecin, en cas d'irritation.
En cas d'ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une irritation des yeux et des voies respiratoires.
Risques	: Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique, sur le jugement du médecin en fonction des symptômes / réactions du patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique sèche. Mousse. Dioxyde de carbone (CO ₂). Sable. Eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques (oxydes de carbone).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes. Ne pas respirer les fumées. Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.
Protection en cas d'incendie	: Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu. Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection	: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).
Procédures d'urgence	: Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées. Eviter de respirer les vapeurs et brouillards. Assurer une ventilation adéquate. Endiguer la zone de déversement à l'aide de matières absorbantes ou de sacs de sable, le cas échéant.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.
Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit déversé avec une matière inerte (terre, sable...), puis recueillir le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction.

Nettoyer la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

Éliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale. En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement. Récupérer mécaniquement par pompage/aspiration.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection sous les rubriques 7 – 8 – 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette avant utilisation.

Éviter le contact avec les yeux, la peau, le nez, la bouche ou les vêtements.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

Ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.

Mesures d'hygiène

: Bien se laver les mains et le visage après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

Conserver hors de la portée des enfants.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé.

Protéger contre le gel.

Température de stockage

: 0 – 30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fongicide pour la protection des semences à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition / la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit.

Contrôles techniques appropriés : Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.
Une ventilation générale / locale (mécanique) des locaux devrait être utilisée afin de contrôler l'atmosphère et de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum dans la zone de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Des lunettes de sécurité (EN 166).
Protection des mains : Gants imperméables et résistants aux produits chimiques en caoutchouc / nitrile (EN 374).
Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques.
Protection des voies respiratoires : Masque respiratoire approprié pour les poussières / vapeurs organiques.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.
Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.
Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et être entreposées séparément des tenues de ville.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : Bleu-vert
Odeur : Inodore
Seuil olfactif : Non disponible
pH : 7,1
Taux d'évaporation : Non disponible
Point de fusion : Non applicable
Point de congélation : Non disponible
Point d'ébullition : Env. 100°C
Point d'éclair : Aucun
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
Pression de vapeur : Négligeable
Densité de vapeur : Non disponible
Densité : 1,24 - 1,29 g/cm³
Solubilité dans l'eau : Dispersible
Solubilité dans les solvants organiques : Non disponible
Coefficient de partage : n-octanol / eau : Log Pow ≤ 2
Température d'auto-inflammabilité : Non applicable
Température de décomposition : Non disponible
Viscosité, cinématique : Non disponible
Viscosité, dynamique : 1570 mPa.s
Propriétés explosives : Pas de propriétés explosives
Propriétés comburantes : Pas de propriétés oxydantes/comburantes
Limites explosives : Non disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales de manipulation et de stockage. N'est pas explosif et ne présente pas de propriétés oxydantes.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées. Protéger du gel.

10.5. Matières incompatibles

Aucun

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques (oxydes de carbone).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé.

COPSEED		
DL ₅₀ orale rat	> 2000 mg/kg	Méthode -
DL ₅₀ cutanée rat	> 2000 mg/kg	Méthode -
CL ₅₀ inhalation rat	Non disponible	Méthode -

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non irritant pour la peau chez le lapin (<i>Méthode non reportée</i>).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non irritant pour les yeux chez le lapin (<i>Méthode non reportée</i>).
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non sensibilisant pour la peau du cochon d'Inde. (<i>Méthode non reportée</i>).
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	:	Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	:	Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : (exposition unique)	:	Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : (exposition répétée)	:	Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	:	Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sulfate de cuivre tribasique		
CL ₅₀ Poissons (<i>Ocorhynchus mykiss</i>)	13,18 mg/l (96h)	Méthode -
CE ₅₀ Daphnies (<i>Daphnia magna</i>)	0,0167 mg/l (21j)	Méthode -
CE ₅₀ Algues (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)	> 12,3 mg/l (72h)	Méthode -

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sulfate de cuivre tribasique

Coefficient de partage : n-octanol / eau Log Pow ≤ 2

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) :

Pas d'information disponible.

Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

Évaluation vPvB (très persistant – très bioaccumulable) :

Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères vPvB (très persistant – très bioaccumulable), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications générales	: Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.
Produit	: Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.
Emballage	: Réemploi de l'emballage interdit. <i>Pour les emballages jusqu'à 25L</i> : Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation en vigueur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. <i>Pour les emballages au-delà de 25L</i> : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU : UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Sulfate de cuivre tribasique)
UN proper shipping name	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Tribasic copper sulfate)
Description document de transport	: UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Sulfate de cuivre tribasique), 9, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger : 9 (Matières et objets dangereux divers)

Etiquettes de danger : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III (Matières faiblement dangereuses)

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Etiquettes de danger :



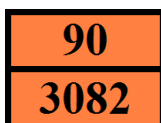
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code danger (code Kemler) : 90

Code de classification : M6

Panneaux orange :



14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS : F-A,S-F

14.6.3. Transport aérien

Pas de dispositions supplémentaires aux sections ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance listée à l'annexe XIV de REACH

Le mélange est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) 1272/2008.

15.1.2. Directives nationales

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE, France) : 4510

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) 1107/2009.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources de données : Fiche de données de sécurité de Copseed de Nufarm S.A.S., version 4 du 07/02/2019.

Texte complet des classes et catégories de danger et des phrases H citées dans les rubriques 2 et 3 :

Acute Tox. 4 (oral)	Toxicité aiguë (par voie orale) ; Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu ; Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique ; Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves ; Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée ; Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée ; Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :

CAS	Le numéro CAS est un numéro attribué par le Chemical Abstracts Service (CAS) pour désigner une substance chimique.
CE	Le numéro CE (EINECS ou ELINCS) est un numéro d'identification à sept chiffres se rapportant aux substances commercialisées sur le marché européen.
CLP	Classification, Labelling and Packaging = Règlement (CE) n°1272/2008.
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level (= Dose sans effet néfaste observé)
NOEC	No Observed Effect Concentration (= Concentration sans effet observé)
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB	Substance très persistante et très bioaccumulable.

Les modifications significatives par rapport à la version précédente sont mises en évidence avec une double barre. Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles, relatives au produit concerné pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.